



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Soudan

Question écrite n° 45678

Texte de la question

M. Antoine Herth attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation au Darfour. La mission conjointe des Nations-unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) souffre un effet d'un manque cruel de moyens, ce qui ne lui permet d'effectuer efficacement sa mission de protection des populations civiles. De fait, ce manque de moyens, dans le contexte de la décision prise par la Cour pénale internationale de décerner un mandat d'arrêt contre le président soudanais en exercice, fragilise davantage la MINUAD et laisse la population civile à la merci des différents groupes armés opérant au Darfour. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions de la France à ce propos, et notamment quels moyens il compte mettre à disposition de la MINUAD pour que cette dernière soit en mesure de mener efficacement sa mission.

Texte de la réponse

Comme vous le savez, la situation prévalant au Darfour constitue une priorité diplomatique pour la France. La crise du Darfour a causé depuis 2003 l'une des plus importantes crises humanitaires au monde, avec 2,3 millions de personnes déplacées, 250 000 réfugiés et probablement plus de 300 000 morts selon l'ONU. Le Darfour ne connaît plus les violences et déplacements forcés de population de masse des années 2003-2004. Mais l'insécurité généralisée, avec l'extension du banditisme, les opérations militaires gouvernementales et des milices, ainsi que celles des rebelles (attaque de la capitale du Soudan, Khartoum, le 10 mai 2008) et les violences interethniques ou tribales, continuent de causer un flux permanent de nouveaux déplacés. La France a été à l'initiative, avec le Royaume-Uni, de la résolution 1769 du Conseil de sécurité (juillet 2007), décidant l'envoi au Darfour d'une force de maintien de la paix (MINUAD) de 26000 hommes, pour succéder à l'opération conduite par l'Union africaine (AMIS). Elle s'acquitte de 7 % du budget de la MINUAD (sur un total de 1,57 milliard de dollars américains), conformément aux règles financières en vigueur aux Nations unies pour les opérations de maintien de la paix et a été le contributeur principal de l'opération de la PESD « EUFOR Tchad-République centrafricaine », avec un bataillon de 1 700 hommes, dans le cadre du traitement régional de la crise. L'arrivée de nouveaux effectifs et de nouvelles unités a permis de renforcer l'impact opérationnel de la MINUAD. À l'heure actuelle, la mission compte 15 351 personnels en uniforme sur les 26 000 prévus, les effectifs militaires sont de 13 134 personnels et les effectifs policiers s'élèvent à 2 478 personnels, auxquels il faut rajouter 3 388 personnels civils. Presque tout le matériel appartenant aux contingents et destiné aux unités actuellement sur le terrain est arrivé à destination. La coopération des autorités soudanaises au déploiement de la MINUAD s'est améliorée, permettant ainsi à la mission de mieux mettre en couvre son mandat. À titre d'exemple, sa composante militaire a effectué 750 patrouilles destinées à rassurer la population, 1 053 patrouilles dans les villages, et sa composante police, 3 876 patrouilles à l'intérieur des camps de personnes déplacées et 1 147 à l'extérieur des camps. De même, la MINUAD a mis en place 24 nouveaux projets à impact rapide, ce qui porte à 142 le total des projets de ce type mis en couvre. Ces projets comprennent 20 cours de formation pour la police soudanaise ainsi qu'un stage sur les droits de l'homme et sont destinés à améliorer la vie des personnes déplacées, à majorité des femmes et des enfants. Devant l'ampleur et les enjeux de la crise, la France a souhaité prendre une part active aux efforts internationaux visant à son règlement. Elle soutient les négociations entre le gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) ouvertes à Doha et appuie le médiateur de l'Union africaine et des Nations unies, Djibril Bassolé ainsi que la facilitation

qatarienne. Alors que l'insécurité ne cesse d'accroître le nombre de déplacés au Darfour, il est essentiel que les opérations d'aide humanitaire et le déploiement de la MINUAD se poursuivent, dans le cadre des engagements déjà conclus entre le Soudan, l'ONU et l'Union africaine, et dans le respect des résolutions du Conseil de sécurité. Concernant le mandat d'arrêt à l'encontre du président soudanais Omar al Bashir par la CPI, la France rappelle son soutien à la justice pénale internationale et demande instamment au Soudan de coopérer pleinement avec la CPI pour la mise en oeuvre des décisions prises par les juges, conformément à l'obligation qui lui est faite par la résolution 1593 du Conseil de sécurité. La paix et la justice sont deux composantes complémentaires du règlement de crises, au Darfour comme ailleurs. Dans cette perspective, la France déterminera son attitude vis-à-vis du gouvernement soudanais en fonction de l'évolution de la situation humanitaire et politique, du respect de l'accord de paix Nord-Sud et de la coopération avec la CPI.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Hertz](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45678

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mars 2009, page 2966

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6379